



Le nouveau Règlement européen sur le retour :

Entre efficacité migratoire et risque de recul des droits fondamentaux

Résumé

Le document CommHR(2026)17, daté du 2 mars 2026, est une prise de position officielle du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe sur la proposition de Règlement européen établissant un système commun de retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier dans l'Union européenne (COM(2025) 101 final, 11 mars 2025). Ce Règlement est appelé à remplacer l'actuelle Directive retour. Migrapress développe une analyse critique, qui met en perspective les observations du Commissaire avec le contexte politique européen et la jurisprudence pertinente.

HASSAN BENTALEB

Migrapress mars 2026

Le nouveau Règlement européen sur le retour :

Entre efficacité migratoire et risque de recul des droits fondamentaux

Mars 2026

1. Résumé exécutif

La proposition de Règlement européen établissant un système commun de retour (COM(2025) 101 final) marque un tournant majeur dans la politique migratoire européenne. Elle vise à remplacer la Directive retour de 2008 par un instrument plus coercitif, plus rapide et plus harmonisé.

Les observations du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe (CommHR(2026)17) constituent un signal d'alerte institutionnel fort. Elles identifient plusieurs risques systémiques :

- affaiblissement du principe de non-refoulement ;
- généralisation de procédures accélérées réduisant l'examen individuel ;
- allongement de la détention sans preuve d'efficacité ;
- création potentielle de « hubs de retour » juridiquement incertains ;
- maintien d'un angle mort structurel concernant les personnes non éloignables.

Ce policy brief analyse les enjeux juridiques et politiques du texte et formule des recommandations opérationnelles destinées aux décideurs européens et partenaires extérieurs.

2. Contexte stratégique

Le document du Commissaire intervient dans un moment charnière du droit européen des migrations.

Le futur Règlement :

- s'appliquera aux 27 États membres de l'UE ;
- concernera également l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein et la Suisse ;
- influencera indirectement les pays candidats à l'adhésion.

Il s'inscrit dans une dynamique de durcissement législatif portée par certains États membres, qui jugent la Directive retour insuffisamment efficace.

Le Commissaire rappelle cependant un point central : **le respect des droits fondamentaux n'est pas incompatible avec l'efficacité ; il en constitue la condition structurelle.**

3. Principaux risques identifiés

3.1 Fragilisation du principe de non-refoulement

Le document souligne un risque de contournement indirect du non-refoulement :

- extension des listes de « pays sûrs » ;
- réduction des délais de recours ;
- suppression possible de l'effet suspensif automatique.

La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme impose pourtant un effet suspensif automatique en cas de risque au regard des articles 2 et 3 CEDH.

Un affaiblissement de cette garantie exposerait les États à un contentieux massif et à des condamnations répétées.

3.2 Allongement de la détention : efficacité non démontrée

Le Commissaire souligne l'absence de preuve empirique établissant qu'un allongement au-delà des 18 mois actuels accroît les retours effectifs.

Risques identifiés :

- détention prolongée sans gain opérationnel ;
- violation des obligations découlant de la CIDE ;
- maintien de la détention d'enfants malgré la jurisprudence stabilisée de la Cour EDH .

La détention apparaît alors davantage comme un instrument de dissuasion symbolique que comme un levier d'efficacité mesurable.

3.3 Les personnes non éloignables : l'angle mort structurel

Le document met en évidence un paradoxe central : seulement environ 23 % des décisions de retour sont effectivement exécutées au niveau européen .

En France, le taux d'exécution des OQTF oscille entre 10 et 15 % .

Conséquence :

- constitution d'une population juridiquement expulsable mais matériellement non expulsée ;
- situation d'irrégularité indéfinie ;

- marginalisation sociale et exploitation économique accrue.

Le Commissaire rappelle que les États disposent d'instruments juridiques alternatifs : titres de séjour humanitaires, régularisations, statuts temporaires .

Ignorer ces outils revient à institutionnaliser une précarité structurelle.

3.4 Hubs de retour et externalisation

Le document alerte sur les risques liés à la création de dispositifs externalisés de retour :

- incertitude juridique ;
- accès limité aux recours ;
- risque de zones de non-droit .

Ce modèle soulève des interrogations profondes quant à la compatibilité entre externalisation territoriale et obligations issues de la CEDH.

4. Lecture stratégique : efficacité versus légitimité

Le débat sous-jacent dépasse la seule technique juridique.

Deux logiques s'opposent :

1. **Logique de durcissement procédural**
 - accélération ;
 - dissuasion ;
 - harmonisation coercitive.
2. **Logique de conformité juridictionnelle et d'efficacité durable**
 - sécurité juridique ;
 - confiance institutionnelle ;
 - réduction du contentieux.

Le Commissaire défend une thèse fonctionnelle : un système générant un contentieux massif, dépendant d'accords diplomatiques fragiles et régulièrement censuré par les juridictions n'est pas un système efficace .

5. Recommandations

1 Inscrire explicitement l'effet suspensif automatique

Le Règlement doit garantir qu'aucune mesure d'éloignement ne puisse être exécutée avant l'examen d'un recours invoquant un risque au titre des articles 2 ou 3 CEDH .

2 Encadrer strictement le recours aux « pays sûrs »

- Maintien du caractère pleinement réfutable de la présomption.
 - Examen individuel effectif garanti.
-

3 Interdire explicitement la détention des enfants

Alignement clair sur la CIDE et la jurisprudence de la Cour EDH .

4 Introduire des mécanismes de sortie pour les non-éloignables

- Titres de séjour humanitaires après délai déterminé.
- Clauses de régularisation pragmatique.

Objectif : réduire l'irrégularité indéfinie structurelle .

5 Évaluer empiriquement l'efficacité des mesures de détention

Toute extension des durées doit être conditionnée à une preuve empirique d'efficacité mesurable .

6. Conclusion

Le projet de Règlement européen sur le retour constitue l'un des textes migratoires les plus structurants de la décennie.

Il révèle une tension fondamentale :

- soit l'Europe privilégie la rapidité procédurale au risque d'un affaiblissement normatif ;
- soit elle articule contrôle migratoire et respect strict des garanties fondamentales, condition d'une efficacité durable.

Le document CommHR(2026)17 rappelle une évidence juridique souvent occultée : **le contrôle migratoire ne peut être durablement efficace que s'il reste juridiquement soutenable.**

Migrapress – Plateforme numérique sur la migration

Migrapress est une plateforme numérique dédiée à la diffusion et à la vulgarisation des savoirs scientifiques sur la migration. Elle vise à rendre accessibles les recherches et analyses sur les dynamiques migratoires, les politiques publiques, la gouvernance et les enjeux sociaux et économiques liés aux mobilités humaines.

La plateforme s'adresse à un large public, incluant chercheurs, étudiants, professionnels et acteurs de la société civile, en proposant des contenus fiables, synthétiques et contextualisés.

Migrapress combine rigueur scientifique et approche pédagogique, afin de favoriser une meilleure compréhension des enjeux migratoires contemporains et de stimuler le débat informé autour des politiques et pratiques de migration.



Bio de Hassan Bentaleb – Chercheur en migration

Hassan Bentaleb est un chercheur marocain spécialisé dans les questions de migration, d'asile et de politiques publiques. Fort de plus de dix années d'expérience dans l'analyse des dynamiques migratoires au Maroc et en Méditerranée, il s'est imposé comme l'une des voix les plus reconnues sur les enjeux liés aux mobilités humaines, aux frontières et aux interactions entre institutions nationales et acteurs internationaux.

Journaliste et analyste, il a publié de nombreux articles scientifiques et contributions dans des revues académiques, ainsi que des centaines d'articles au journal *Libération*, où il traite de la migration sous ses angles politiques, sociaux et humanitaires. Ses travaux sont fréquemment mobilisés par d'autres chercheurs, et son nom apparaît dans plusieurs études et rapports spécialisés.

Son expertise couvre notamment :

- la gouvernance migratoire au Maroc ;
- les logiques d'externalisation des politiques européennes ;
- les mobilités africaines et euro-méditerranéennes ;
- la mémoire coloniale et ses effets sur les représentations contemporaines des migrants.

Hassan Bentaleb intervient régulièrement dans les universités, les conférences internationales et les médias pour analyser les tendances migratoires et leurs implications politiques. Il est également l'auteur du livre *Le charbon de toutes les misères*, l'histoire oubliée des mineurs marocains au Pas-De-calais.